

Etudes surveillées

Demande d'inscription

Année scolaire : 2023-2024

Chers parents,

La Ville d'Aubervilliers apporte une grande attention à la réussite de ses élèves et organise dans ce cadre, des études surveillées pour les élèves du CP au CM2.

L'étude surveillée est un service municipal dont l'organisation pratique est confiée à la direction de l'école et doit permettre aux élèves de faire leurs devoirs dans le calme, sous la surveillance d'enseignants volontaires. Son ouverture est conditionnée à l'atteinte d'un effectif suffisant. Il s'agit d'une activité facultative et payante.

Si vous souhaitez y inscrire votre enfant, vous devez remplir le coupon ci-joint et le remettre au directeur de l'école. Une fois validée par le service des affaires scolaires, l'inscription vaut pour le trimestre et est renouvelable sur demande des parents.

Service des affaires scolaires

31-33 rue de la commune de Paris

93300 AUBERVILLIERS

01 48 39 51 30 – enseignement@mairie-aubervilliers.fr

Fonctionnement

L'étude surveillée a pour objectif un accueil encadré des élèves mais il ne s'agit, ni de cours individuel, ni de soutien personnalisé. Les enfants peuvent solliciter l'enseignant toutefois, en égard à la nature des études surveillées, les enseignants ne sont pas tenus à des obligations de résultats. Cela implique que les parents doivent s'assurer de la bonne exécution du travail donné par l'enseignant de leur(s) enfant(s) sans que la responsabilité des enseignants des études puisse être engagée.

L'étude surveillée commencera le lundi 02 octobre 2023 et se terminera le vendredi 28 juin 2024 de 16h15 à 17h45, sous réserve des effectifs inscrits, de la manière suivante :

- **16h15 à 16h45** : goûter fourni par la famille et récréation ;
- **16h45 à 17h45** : devoirs sous la surveillance de l'enseignant.

Tarifification et règlement

Il s'agit d'un forfait mensuel, la famille est facturée quel qu'en soit le nombre de jours fréquentés. Le tarif est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Nombre d'enfant	Forfait mois complet (novembre – janvier – mars – mai – juin)	Forfait demi-mois (octobre – décembre – février – avril)
1	25,50 €	12,75 €
2 et plus	23,50 €	11,75 €

Le forfait des études surveillées apparaîtra sur la facture de la restauration scolaire et des centres de loisirs, disponible sur votre compte portail famille. S'agissant d'une activité facultative, nous vous rappelons qu'il est impératif d'être à jour de vos factures.

Discipline

Les études surveillées doivent se dérouler dans le calme et le respect des encadrants. Les élèves sont par ailleurs tenus de respecter le règlement intérieur de l'école qui s'applique au temps d'études surveillées.

Modalités d'inscription

Le coupon de préinscription ci-dessous est à remettre à la direction de l'école deux semaines avant le début du trimestre pour validation par le service des affaires scolaires. Une fois l'inscription confirmée, celle-ci vaut pour le trimestre.

Aucun enfant ne peut être admis s'il n'est pas inscrit, ainsi, il est attendu des élèves une présence régulière aux études surveillées et ce jusqu'à la fin du trimestre. Lorsque des circonstances exceptionnelles amènent l'élève à s'absenter, la famille doit en avvertir le responsable des études surveillées.



Coupon de préinscription

(à remettre à la direction de l'école)

Ecole : Classe :

NOM et Prénom :

Trimestre : 1^{er} – du lundi 02 octobre 2023 au vendredi 22 décembre 2023
 2^{ème} – du lundi 08 janvier 2024 au vendredi 29 mars 2024
 3^{ème} – du lundi 01 avril 2024 au vendredi 28 juin 2024

Je soussigné(e),, certifie avoir pris connaissance de ce règlement.

Date et signature du responsable légal :